

SEANCE du 29 MARS 2006

PRESENTS : Mme PUYO, Maire, MM. RIQUE-LURBET, POUEYS, PERROCHAUD, adjoints, RUITORT-LAPIQUE, LAFFARGUE, SORLI, Mmes BORDIER, HOURIE-CLAVERIE et GUILHEM-BOUHABEN, M. LAVIE (décédé).
Secrétaire de séance : Mme HOURIE-CLAVERIE
Secrétaire auxiliaire adjointe : Mme SANS-CHRESTIA secrétaire de mairie

Après lecture le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité sans aucune observation.

BUDGET PRIMITIF 2006

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote ce document qui se présente ainsi :

INVESTISSEMENT : dépenses et recettes..... 64 718 €
FONCTIONNEMENT : dépenses et recettes..... 158 938 €

FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX ANNEE 2006

Madame le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **31 772 €**
- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2006 comme suit :

TAXES	TAUX 2005	TAUX 2006	BASES 2006	PRODUIT 2006
Taxe habitation	8.99 %	9.08 %	204 600	18 578 €
Foncier bâti	5.24 %	5.29 %	125 400	6 634 €
Foncier non bâti	44.80 %	45.26 %	14 500	6 560 €
TOTAL				31 772 €

SERVICE ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2006

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget 2006 à savoir :

INVESTISSEMENT : dépenses et recettes..... 15 918 €
FONCTIONNEMENT : dépenses et recettes..... 23 453 €

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2006

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le prix de la redevance assainissement 2006 basée sur la consommation eau 2005. Le réseau étant ancien des réparations s'avèrent nécessaires telles une pompe de relevage qui a été changée l'année dernière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** ainsi la redevance assainissement 2006 :

Terme fixe : 33.00 € H.T.

Prix du mètre cube d'eau consommé : 0.70 € H.T.

(En 2005 : 32.55 € H.T.)

(En 2005 : 0.60 € H.T.)

- **AUTORISE** Mme le Maire à établir les titres de recouvrement sur ces bases.

LOGEMENT COMMUNAL : pose d'un extracteur

Madame le Maire rappelle que lors de la dernière séance elle avait lu la proposition de l'électricien M. Estécahandy qui préconisait simplement la pose d'un extracteur minuté et commandé par la lampe centrale. Elle dépose le devis qui s'élève à 180 €H.T. (189.90 € T.T.C.). Elle propose de l'accepter.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité,

- ACCEPTE le devis présenté par M. ESTECAHANDY d'un montant de 180 € H.T. (189.90 € T.T.C.).
- PRECISE que les crédits sont prévus au budget primitif 2006.

PROGRAMME FORESTIER 2006 :

Madame le Maire dépose le programme des travaux d'entretien des accotements sur 6 km (1 092 € H.T. – 1 306 € T.T.C.) et l'entretien du parcellaire sur 2 km (460 € H.T. – 550.16 € T.T.C.). Coût total des travaux : 1 552 € H.T. – 1 856.19 € T.T.C.

Après discussion le Conseil Municipal décide de demander à l'entreprise Cauhapé d'effectuer cet entretien. En effet suite à la coupe de bois le parcellaire ne nécessiterait pas de l'entretien.

ASSAINISSEMENT : rapport annuel 2005

Madame le Maire rappelle qu'un rapport doit être dressé annuellement sur la qualité et le prix du service assainissement.

Elle donne lecture de ce rapport : situation et structure du réseau, gestion du service, charges et flux de pollution, prix payé par les abonnés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Mme le Maire dans ses explications complémentaires, à l'unanimité,

- PREND acte du rapport 2005 tel qu'il est présenté.

PROGRAMME VOIRIE COMMUNAL 2006

Le Technicien de la D.D.E. a établi un programme des travaux qui pourraient être exécutés sur la voirie communale. Après examen le Conseil Municipal décide de faire une campagne d'emplois partiels et d'effectuer un tronçon d'enrobés sur la côte Lapuyade après que les travaux de fibre optique et d'extension de réseaux des terrains Lembeye aient été effectués.

REMBOURSEMENT WANADOO

Madame le Maire explique qu'elle vient de recevoir de WANADOO, société qui nous permet la connexion internet, deux chèques de 5 € chacun concernant des trop perçu sur factures. Elle propose de l'autoriser à les encaisser.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire, à l'unanimité,

- AUTORISE Mme le Maire à établir le titre de recouvrement de 10 €.

INFORMATIONS DIVERSES

- La course cycliste Bernard Bécaas aura lieu le 21 mai et traversera notre commune.
- Mme le Maire donne lecture de la lettre d'un administré qui transmet quelques observations : rattachement de la commune de Cardesse au canton de Monein au lieu du canton d'Oloron-Est, la sécurité est à prévoir notamment pour les gros véhicules entre le porche de l'église et la maison Darcet, également la sécurité du pont Lapouble et il souligne les travaux de recherche sur l'histoire de Cardesse effectués par Fabien Pouey-Dicard.
- Mme le Maire signale qu'un arbre obstruait la route au chemin allant chez Tapie-Lafourcade. Aidée de G. Bordenave de la C.C.M. et de son mari ils ont dégagé cette route.